

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 17 novembre 2025, le conseil a adopté :
 - Le projet de règlement numéro **13-2025** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 26-2024 afin d'ajouter une disposition transitoire.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 26 novembre 2025, à 19h00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement numéro **13-2025** ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le projet de règlements numéro **13-2025** ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement numéro **13-2025 peut être consultés** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 18 novembre 2025.


Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 18 novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 novembre 2025.


Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière